

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2020

Le neuf décembre deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur convocation de Monsieur Christophe BROCHARD, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs AMADE, BATTIER, BEUCHAT, BROCHARD, BUISSON, BUTTIN, CLAISSE, CORONT-DUCLUZEAU, DEBIÉ, FERRARI, GUICHERD A., GUCHERD D., JEUNE, LELONG, MARCONNET, MOUCHE, MOUNIER, RIVIERE, ROSTAING M., ROSTAING S., VERT, VIDAL-SICAUD.

ABSENTS : Monsieur GUEUGUE

ABSENT EXCUSE : /

Madame BATTIER a été nommée secrétaire de séance.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la salle du Conseil qui ne peut accueillir du public, Monsieur le Maire recueille l'accord à la majorité absolue des membres présents pour tenir la séance à huis clos (article L 2121-18 du CGCT). Les élus acceptent à l'unanimité, que la séance se déroule à huis clos.

ORDRE DU JOUR

I. **CESSION -Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature d'un acte notarié au titre de la cession à titre gratuit de parcelles appartenant à M. et Mme CAVELIUS**

Monsieur le Maire explique que Monsieur et Madame CAVELIUS souhaitent faire don à la commune des parcelles cadastrées AH 122 (230 m²), AH 123 (3952 m²), AH 124 (236 m²), AH 125 (273 m²) et AH 126 (4142 m²) pour une superficie totale de 8 833 m², parcelles situées Chemin du Pont de la Madeleine et Route de Chambéry.

Les époux CAVELIUS souhaitent céder la totalité de ces parcelles à la commune dès lors qu'elles seront utilisées au service des habitants.

Monsieur le Maire indique que les élus ont pour projet de créer un pôle médical sur la commune, projet qui correspond au souhait de Monsieur et Madame CAVELIUS et qui pourrait ainsi bénéficier à l'ensemble des Cessieutois.

Il est nécessaire de signer un acte notarié chez Maître BAUD-CHIRPAZ, Notaire à LES ABRETS EN DAUPHINE pour définir les engagements réciproques liés à cette vente.

Monsieur le maire présente le plan des parcelles concernées et répond aux interrogations des élus.

Il indique que les frais afférents à cette cession (notaire, géomètre...) seront à la charge de la commune de Cessieu.

A la suite de ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ou en cas d'empêchement un adjoint, l'acte notarié chez Maître BAUD-CHIRPAZ, Notaire à LES ABRETS EN DAUPHINE pour l'acquisition des parcelles cadastrées AH 122 (230 m²), AH 123 (3952 m²), AH 124 (236 m²), AH 125 (273 m²) et AH 126 (4142 m²) pour une surface totale de 8 833 m² afin de les intégrer dans le domaine public ;
- **DIT** que les frais liés à cette cession seront entièrement à la charge de la commune ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération.

II. SUBVENTIONS - Demande de subvention dans le cadre de la DETR 2021 pour les travaux de sécurisation lieu-dit Coiranne, le long de la Route Départementale 1006

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal les travaux envisagés pour la sécurisation au lieu-dit Coiranne le long de la Route Départementale 1006. Il est prévu de sécuriser cette portion de route à grande circulation, côté droit de la chaussée en direction de Bourgoin-Jallieu. Cette sécurisation consistera en la création de trottoirs, inexistantes aujourd'hui et ainsi rendre plus accessible, en toute sécurité, les maisons d'habitation.

Il précise que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, ces travaux de mise en sécurité sur une route départementale peuvent faire l'objet d'une subvention de 11 694.10 € correspondant à 20 % du montant prévisionnel total de dépenses HT de 58 470.48 €.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter de la part de l'État une subvention à hauteur de 20 % soit un montant de 11 694.10 € dans le cadre de la DETR 2021 pour les travaux de sécurisation de la Route Départementale 1006 au lieu-dit Coiranne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- SOLLICITE de la part de l'État une subvention à hauteur de 20 % soit un montant de 11 694.10 € pour un montant total HT de travaux de 58 470.48 € dans le cadre de la DETR 2021 pour les travaux de sécurisation sur la Route Départementale 1006 au lieu-dit Coiranne,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

III. QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire
Revêtement bicouche d'entretien - Lotissement Montbertaud
Redevance spéciale collecte 2020

Au vu du contexte sanitaire actuel la traditionnelle cérémonie des vœux à la population n'aura pas lieu en janvier prochain.

Fin de séance à 19 heures

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2020

Délibérations : D/2020-65-D/2020-66

AMADE Cécile	
BATTIER Joëlle	
BEUCHAT Nadine	
BROCHARD Christophe	
BUISSON Pierre	
BUTTIN Nadine	
CLAISSE Cyrille	
CORONT-DUCLUZEAU Lucien	
DEBIE Sébastien	
FERRARI Francis	
GUICHERD Aurélien	
GUICHERD Didier	
JEUNE Sandrine	
LELONG Frédéric	
MARCONNET Benoît	
MOUCHE Sophie	
MOUNIER Valérie	

RIVIERE Isabelle	
ROSTAING Magalie	
ROSTAING Sabine	
VERT Thierry	
VIDAL-SICAUD Maryline	